



**Paris - le 7 Mars 2018. Le COMIDENT, reçu et entendu par le Ministère des Solidarités et de la Santé dans le cadre de la concertation sur le reste à charge zéro, a fait part de son point de vue et mis son expertise au service des débats actuels.**

Le COMIDENT partage avec l'ensemble des acteurs de la filière bucco-dentaire l'ambition d'améliorer l'accès de tous les citoyens à des soins dentaires de qualité comme de réduire le taux de renoncement à ces soins, estimé encore trop important.

Le COMIDENT a pu évoquer, avec la Direction de la sécurité sociale (DSS), les points qu'il estime majeurs pour une santé bucco-dentaire cohérente, efficiente et de qualité :

- Inscrire la santé dentaire dans le parcours santé des Français en **renforçant la prévention**, ce dès le plus jeune âge,
- **Faire évoluer la CCAM** en corrélation avec les actes et pratiques rendus possibles par les produits et matériaux actuels pour permettre aux patients français d'en bénéficier rapidement et de pérenniser les soins,
- Prévoir d'inclure toutes décisions dans un cadre favorable au maintien des investissements et au **développement de l'innovation** en santé dentaire. L'absence d'innovation est une perte de chance pour les patients et les professionnels de santé eux-mêmes,
- Ouvrir de nouvelles perspectives d'organisation aux cabinets dentaires au travers du développement **numérique et de la délégation de tâches contrôlée**,
- Eviter tout risque de **sécurité sanitaire** par des décisions prises uniquement sur des considérations économiques ayant un impact négatif sur la qualité et la performance des produits (inclusions de matériaux peu fiables, choix de produits low-cost au sens de qualité moindre, irrégularité d'entretien et maintenance des produits, ...), en contradiction avec les intérêts des patients. Il a été rappelé, à cette occasion, que le secteur de la santé bucco-dentaire fait l'objet d'une réglementation en croissance exponentielle afin d'éviter tout risque sanitaire et en raison d'une préoccupation accrue pour la sécurité à tout point de vue.
- Imaginer aussi **un reste à charge choisi et non subi** donnant la possibilité au patient, dûment informé, de faire le choix de traitements intégrant des matériaux ou techniques plus modernes et de valeurs plus élevées que les paniers de soins.

Les affections bucco-dentaires peuvent avoir des retentissements, parfois graves, sur l'état général et la qualité de vie des personnes concernées. Il s'agit donc d'un enjeu sérieux de santé publique.

Convaincu que la santé bucco-dentaire doit être prioritaire, le COMIDENT va rester mobilisé en ce sens.

*Le COMIDENT est l'association professionnelle regroupant les fabricants et distributeurs de matériels, matériaux et équipements essentiels utilisés par les chirurgiens-dentistes et prothésistes dentaires. Le COMIDENT représente 150 sociétés (85% du marché) et compte environ 6.000 salariés.*

31, square Saint-Charles - 75012 – PARIS  
Tél : 01 48 74 11 08 | [contact@comident.fr](mailto:contact@comident.fr) | [www.comident.fr](http://www.comident.fr)